Des résultats dans chaque communauté

Note de politique : recommandations pour la mise en œuvre du budget de 2026

Résumé

Le budget de 2026 prévoit 1,5 milliard de dollars sur neuf ans, à compter de 2027-2028, dans le cadre du *Fonds pour bâtir des collectivités fortes*, pour construire, agrandir, moderniser et réhabiliter des installations récréatives communautaires et des patinoires [1, p. 227]. Cet investissement répond en partie à la première recommandation du mémoire prébudgétaire de l'ACPL. Nous remercions le gouvernement du Canada ainsi que l'ensemble des parlementaires qui reconnaissent le rôle important que jouent ces installations, et les professionnels qui les exploitent, au sein de leur communauté.

Les modalités du programme n'ont pas encore été publiées, et les choix des prochains mois détermineront les résultats de cet investissement. Cette note montre comment un secteur des parcs et loisirs coordonné à l'échelle nationale peut aider le gouvernement à faire progresser plusieurs priorités : tirer le meilleur parti de l'investissement de 1,5 milliard de dollars et obtenir des résultats en matière d'emploi des jeunes, de préparation aux urgences, de santé et de sentiment d'appartenance. Elle présente cinq recommandations :

1. Investir dans une structure nationale de soutien au secteur des parcs et loisirs, y compris dans un système commun de mesure des résultats.
2. Concevoir l'investissement de 1,5 milliard de dollars pour respecter les choix locaux et rejoindre les communautés, avec l'appui d'un secteur coordonné.
3. Accroître l'emploi des jeunes dans le secteur des parcs et loisirs.
4. Préparer les installations récréatives et leur personnel aux situations d'urgence.
5. Élargir la participation des personnes qui se heurtent aux obstacles les plus importants.

Les recommandations 1 et 3 à 5 nécessiteraient 11,5 millions de dollars la première année et 33,5 millions de dollars sur trois ans. La recommandation 2 ne nécessite aucun nouveau financement.

1. Contexte

Le budget de 2026 décrit les installations récréatives communautaires comme étant « parmi les espaces civiques partagés les plus importants au Canada » [1, p. 225]. Le financement est réparti également : 750 millions de dollars pour les patinoires et 750 millions de dollars pour les autres installations récréatives communautaires.

Plusieurs questions liées à la conception du programme restent à trancher. Le financement pourrait être versé dans le cadre d'ententes bilatérales avec les provinces et les territoires, par l'entremise des agences de développement régional ou au moyen d'un volet communautaire mis en œuvre avec les associations municipales. Les exigences de financement de contrepartie, les critères d'admissibilité et la répartition des fonds n'ont pas encore été établis. Chaque mode de mise en œuvre impose des exigences différentes aux communautés et détermine où le secteur peut apporter la plus grande valeur ajoutée.

Les autres recommandations prébudgétaires de l'ACPL, qui portent sur l'emploi des jeunes, la coordination nationale et la mesure des résultats, la résilience des communautés et la participation, ont toujours été envisagées comme des investissements à long terme. Elles constituent le programme de mise en œuvre budgétaire présenté ici.
Ces recommandations montrent aussi comment un secteur coordonné à l'échelle nationale peut contribuer à concrétiser les priorités du gouvernement. Ensemble, elles s'appuient sur le renouvellement du *Cadre de référence pour les loisirs et les parcs au Canada*, auquel ont contribué plus de 2 500 personnes de toutes les provinces et de tous les territoires [6]. Son document fondateur, le *Programme commun pour le bien-être*, définit une orientation commune pour le secteur. Le *Programme commun* est actuellement examiné par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du sport, de l'activité physique et des loisirs, par l'entremise du Conseil du sport, de l'activité physique et des loisirs (CSAPL). Les ministres devraient l'étudier à Québec en février 2027. Le Cadre est mis en œuvre selon un modèle d'impact collectif, dont l'ACPL assure le soutien à l'échelle nationale.

2. L'enjeu de politique publique

Les parcs et loisirs constituent un service public nécessaire qui contribue au bien commun. À l'instar des routes, des écoles et des bibliothèques, ils sont des infrastructures publiques fondamentales et une condition préalable à l'atteinte d'autres objectifs publics, de la santé et des liens sociaux à la résilience climatique et à la vitalité économique.

Le système de prestation des services de parcs et loisirs est sous pression. Entre 30 et 35 % des installations récréatives et culturelles sont dans un état passable, mauvais ou très mauvais [2]. La valeur de remplacement des installations sportives et récréatives et des infrastructures de transport actif dans un état mauvais ou passable s'élève à 42,5 milliards de dollars [3]. L'inactivité physique coûte 3,9 milliards de dollars par année au système de santé [3]. Parallèlement, les communautés demandent toujours plus à ces espaces : en mai 2025, les arénas et les centres récréatifs de Winnipeg ont hébergé des milliers de Manitobains évacués en raison des feux de forêt [8]. La proximité d'une installation ne garantit pas que tout le monde puisse en profiter : le coût, la distance, la capacité limitée et une conception mal adaptée aux besoins empêchent de nombreuses personnes d'y participer.

Ce système est aussi décentralisé par choix. La Déclaration nationale sur les loisirs de 1987 reconnaissait le rôle de premier plan des provinces et des territoires, la place centrale des municipalités dans la prestation des services et le rôle fédéral pour les questions de portée nationale. Cette structure sert bien les communautés. Toutefois, elle fait en sorte qu'un investissement national peut être annoncé sans portrait commun des besoins, sans méthode commune de mesure des résultats ou sans secteur coordonné pour aider les petites communautés à accéder au financement. Une structure nationale de soutien comble cette lacune. Les recommandations qui suivent montrent ce qu'elle rend possible.

3. Recommandations

Recommandation 1 : investir dans une structure nationale de soutien au secteur des parcs et loisirs

Recommandation. Investir dans l'ACPL en tant qu'organisme national de soutien au modèle d'impact collectif qui permet de mettre en œuvre le Cadre de référence pour les loisirs et les parcs au Canada, afin d'offrir au gouvernement un partenaire sectoriel unique et coordonné pour plusieurs de ses priorités.

Coût. 2,5 millions de dollars la première année : 1,5 million de dollars pour établir les structures de coordination de l'impact collectif et 1 million de dollars pour Aperçu CAN actif, la plateforme commune de mesure des résultats du secteur. Les années suivantes, 2 millions de dollars par année, soit 1 million de dollars pour chacun de ces deux volets. Sur trois ans, le total serait de 6,5 millions de dollars, soit moins d'un demi pour cent de l'investissement de 1,5 milliard de dollars dans les infrastructures.

Responsables. Sport Canada et l'Agence de la santé publique du Canada. Compte tenu du rôle du secteur en matière d'infrastructures, de sécurité publique, d'emploi, de patrimoine et d'immigration, d'autres ministères pourraient aussi être des partenaires pertinents.

Lien avec le budget de 2026. Le budget prévoit 1,5 milliard de dollars pour les installations récréatives communautaires et les patinoires (p. 227), dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes de 51 milliards de dollars sur 10 ans (p. 204), et souligne les investissements dans le sport qui permettent à davantage de personnes au Canada de rester actives (p. 224). La structure de soutien aide à déterminer où ces investissements sont les plus nécessaires et quels résultats ils produisent.

Ce qui est financé. La coordination entre les 13 associations provinciales et territoriales; les lieux d'échange et les outils qui favorisent l'apprentissage collectif du secteur; et Aperçu CAN actif, une plateforme élaborée avec l'Institut canadien de recherche sur la

condition physique et le mode de vie, le Centre de documentation pour le sport et ActiveXchange.

Résultat attendu. Un secteur qui planifie, mesure et rend compte de façon concertée, ainsi qu'un partenaire national unique qui rend des comptes au gouvernement. La structure de soutien rend possible la mise en œuvre des recommandations 2 à 5 : elle aide à diriger l'investissement de 1,5 milliard de dollars vers les communautés qui en ont le plus besoin et permet au secteur d'obtenir des résultats à l'échelle nationale en matière d'emploi des jeunes, de préparation aux urgences et de participation.

Justification. L'impact collectif repose sur cinq piliers : un programme commun, un système commun de mesure des résultats, des activités qui se renforcent mutuellement, une communication continue et une structure de soutien. Il offre un modèle de fonctionnement moderne à la structure de coopération établie dans la Déclaration de 1987 et appuie les priorités de la Politique canadienne du sport 2025-2035 : l'harmonisation, la capacité de recherche, la réduction du dédoublement et la pérennité accrue des organismes [9]. Le soutien s'exerce à deux niveaux : à l'échelle nationale par l'ACPL et dans chaque province et territoire par son association membre.

Recommandation 2 : concevoir l'investissement de 1,5 milliard de dollars pour respecter les choix locaux et rejoindre les communautés

Recommandation. Concevoir l'investissement du Fonds pour bâtir des collectivités fortes consacré aux loisirs de façon à permettre à chaque communauté d'investir là où ses besoins sont les plus grands, et faire participer le secteur à la conception du programme.

Coût. Aucun coût supplémentaire au-delà de l'enveloppe existante.

Responsable. Infrastructure Canada.

Lien avec le budget de 2026. Le budget prévoit 750 millions de dollars pour les patinoires et 750 millions de dollars pour les autres installations récréatives communautaires afin de prolonger la durée de vie des installations vieillissantes et d'offrir aux communautés des lieux modernes et accueillants où se rassembler (p. 227).

Éléments de conception. Préserver la souplesse de l'enveloppe de 750 millions de dollars destinée aux autres installations récréatives communautaires afin que les priorités locales orientent les investissements dans les piscines, les sentiers, les espaces extérieurs et les centres communautaires. Encourager les provinces et les territoires à égaler la contribution fédérale. Soutenir la planification de la gestion des actifs afin que les communautés connaissent le coût total de chaque installation sur l'ensemble de son cycle de vie. Intégrer l'accessibilité, conformément à l'engagement de faire du Canada un pays exempt d'obstacles d'ici 2040, ainsi que la préparation aux urgences. Accorder la

priorité aux communautés rurales, éloignées, nordiques et autochtones, qui ont été historiquement mal desservies et qui disposent souvent des capacités les plus limitées pour présenter une demande.

Rôle du secteur. C'est ici que la structure de soutien apporte une première contribution concrète. Quel que soit le mode de mise en œuvre, l'ACPL et ses associations membres provinciales et territoriales peuvent favoriser le recours au programme grâce à des données sur l'état des installations et les besoins, aider les communautés à choisir des projets qui reflètent leurs priorités locales et faciliter l'accès des petites communautés au financement.

Résultat attendu. Des investissements qui répondent aux besoins, prolongent la durée de vie des installations et rejoignent les communautés de toutes tailles.

Recommandation 3 : accroître l'emploi des jeunes dans le secteur des parcs et loisirs

Recommandation. Investir 3 millions de dollars par année pour élargir le rôle de l'ACPL comme partenaire de mise en œuvre du programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse et créer environ 600 emplois supplémentaires pour les jeunes. Prévoir un volet réservé aux sauveteurs et aux moniteurs de natation.

Responsable. Emploi et Développement social Canada.

Lien avec le budget de 2026. Le budget soutient 175 000 possibilités d'emploi et de développement des compétences pour les jeunes en 2026-2027 au moyen d'Emplois d'été Canada, de la Stratégie emploi et compétences jeunesse et du Programme de stages pratiques pour étudiants (p. 25). Il ajoute également du financement à la Stratégie emploi et compétences jeunesse pour les jeunes noirs (p. 246). Cette recommandation s'inscrit dans une stratégie de mise en œuvre de cet investissement existant.

Résultat attendu. Des premiers emplois, du mentorat et des qualifications pour les jeunes, ainsi qu'une main-d'œuvre renforcée dans un secteur confronté à des pénuries.

Justification. En 2025-2026, le Programme d'emplois verts a créé 163 emplois pour les jeunes au sein de 154 organismes dans l'ensemble des provinces et des territoires. La demande représentait plus du double du financement disponible, et 99 % des participants sont retournés aux études ou ont trouvé un emploi [5]. Les pénuries de sauveteurs et de moniteurs de natation obligent les piscines à réduire leurs heures d'ouverture ou à fermer. Chaque jeune qui obtient une certification contribue à maintenir les piscines ouvertes et à prévenir les noyades.

Recommandation 4 : préparer les installations récréatives et leur personnel aux situations d'urgence

Recommandation. Financer un projet pilote de trois ans à hauteur de 3 millions de dollars par année pour fournir aux professionnels des loisirs la formation, l'équipement et les systèmes de secours nécessaires pour intervenir lors de feux de forêt, d'inondations et d'épisodes de chaleur extrême, et pour intégrer la résilience aux travaux de modernisation financés dans le cadre de la recommandation 2.

Responsable. Sécurité publique Canada.

Lien avec le budget de 2026. Le budget appelle les gouvernements, les intervenants d'urgence et les organismes communautaires à être prêts à agir rapidement en cas de catastrophe et souligne que les feux de forêt ont forcé plus de 33 750 personnes à quitter leur domicile en 2026 (p. 280). Son nouveau financement pour la préparation aux urgences cible les communautés des Premières Nations et les interventions contre les feux de forêt (p. 280-281). Cette recommandation étend cette préparation aux installations communautaires qui accueillent les personnes évacuées.

Résultat attendu. Des installations récréatives reconnues comme faisant partie du système canadien de préparation aux urgences et dotées des ressources nécessaires pour jouer ce rôle, en accordant la priorité aux communautés rurales, éloignées et nordiques.

Justification. Les installations récréatives servent déjà de centres d'évacuation, de lieux pour se rafraîchir ou se réchauffer et de lieux d'hébergement d'urgence, même si la plupart n'ont pas été conçues pour ces fonctions et que leur personnel n'a généralement pas reçu la formation nécessaire. Les travaux de modernisation constituent le moment le plus économique pour ajouter une alimentation électrique de secours et des systèmes adaptés aux changements climatiques. Plus largement, chaque dollar investi dans l'adaptation aux changements climatiques permet d'éviter jusqu'à 15 dollars de coûts dans l'ensemble de l'économie [4].

Recommandation 5 : élargir la participation des personnes qui se heurtent aux obstacles les plus importants

Recommandation. Investir 3 millions de dollars par année pendant trois ans pour élargir le programme Rejoindre tous et chacun de l'ACPL, grâce à un investissement renouvelé dans l'initiative Le sport communautaire pour tous, dans le cadre de Du terrain de jeu au podium.

Responsable. Sport Canada.

Lien avec le budget de 2026. Le budget reconnaît les arénas, les centres communautaires et les piscines comme des lieux où les familles rencontrent leurs voisins et où les nouveaux arrivants trouvent leur place. Il finance également Canada 160 et renouvelle le soutien aux activités sportives et récréatives dirigées par les Autochtones (p. 251). Du terrain de jeu au podium a été annoncé dans la Mise à jour économique du printemps de 2026.

Résultat attendu. Une participation accrue des personnes autochtones, noires, racisées, 2ELGBTQI+, à faible revenu et nouvellement arrivées au pays, ainsi que des personnes en situation de handicap.

Justification. Le budget de 2026 ne prévoit aucun nouveau financement pour la participation au sport communautaire. Les parcs et les activités de loisir sont des lieux où les nouveaux arrivants trouvent leur place et où les communautés se réuniront pour célébrer le 160e anniversaire du Canada en 2027. Une réduction de 10 points de pourcentage de l'inactivité physique chez les adultes pourrait permettre d'économiser 629 millions de dollars par année en coûts de santé [3].

4. Mise en œuvre et reddition de comptes

Ces recommandations n'ajoutent aucun rôle fédéral de prestation de services dans les champs de compétence des provinces et des territoires et ne créent aucune nouvelle obligation de reddition de comptes pour les gouvernements. L'impact collectif coordonne sans diriger : les pouvoirs, les budgets et la prestation des services demeurent entre les mains des gouvernements et des organismes qui en sont responsables. Les résultats seront communiqués au moyen d'Aperçu CAN actif, en s'appuyant sur les systèmes de recherche et de surveillance existants.

L'ACPL met déjà en œuvre des programmes fédéraux, dont le Programme d'emplois verts et Rejoindre tous et chacun. Elle travaille par l'entremise de ses 13 associations membres provinciales et territoriales, qui rejoignent plus de 95 % des municipalités au Canada [7]. Les niveaux de financement proposés ci-dessus constituent des points de départ; chaque programme pourrait être bonifié pour répondre aux besoins.

5. Sommaire des coûts

Recommandation	Responsable	Première année	Années 2 et 3 par année	Total sur trois ans
1. Structure nationale de soutien	Sport Canada; Agence de la santé publique du Canada	2,5 M$	2 M$	6,5 M$
2. Conception de l'investissement de 1,5 G$	Infrastructure Canada	Dans l'enveloppe existante	Dans l'enveloppe existante	Aucun nouveau financement

Recommandation	Responsable	Première année	Années 2 et 3 par année	Total sur trois ans
3. Emploi des jeunes	Emploi et Développement social Canada	3 M$	3 M$	9 M$
4. Projet pilote de préparation aux urgences	Sécurité publique Canada	3 M$	3 M$	9 M$
5. Participation et sentiment d'appartenance	Sport Canada	3 M$	3 M$	9 M$
Total		**11,5 M$**	**11 M$**	**33,5 M$**

Conclusion

Le budget de 2026 montre ce qui devient possible lorsqu'un secteur se mobilise et que le gouvernement est à l'écoute.
La prochaine étape sera celle de la mise en œuvre : veiller à ce que l'investissement rejoigne les communautés qui en ont le plus besoin, à ce que ses effets soient durables et à ce que ses résultats soient visibles.

Le secteur des parcs et loisirs est prêt à relever ce défi grâce à une orientation commune, à une alliance nationale et à un modèle d'action concertée.

Une autre possibilité : la santé mentale dans les communautés. Le budget de 2026 prévoit 1,2 milliard de dollars en 2027-2028 pour prolonger les ententes fédérales avec les provinces et les territoires concernant les services en santé mentale et en dépendances, ainsi que les soins à domicile et en milieu communautaire (p. 211). Les parcs et les activités de loisir permettent aux gens de tisser des liens, d'établir une routine et de trouver du soutien près de chez eux, en dehors du milieu clinique. La prescription sociale montre comment les systèmes de santé et les réseaux communautaires peuvent travailler ensemble. L'ACPL souhaite explorer le rôle que le secteur peut jouer dans le développement de communautés saines, dynamiques et résilientes à mesure que ce travail se précise.

« Nous créons notre avenir par nos actions et nos inactions d'aujourd'hui. » — La Prescription d'Elora, 1978

À propos de l'ACPL

L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) fait valoir le rôle essentiel du secteur des parcs et loisirs dans le développement de communautés saines, dynamiques et résilientes. Sa vision est celle d'un Canada où les espaces publics, les parcs, les programmes et les services s'épanouissent, enrichissent chaque communauté et améliorent le bien-être de toutes les personnes qui vivent au Canada. L'ACPL concentre son action dans trois domaines : la collaboration et le leadership sectoriels, le soutien et le développement, ainsi que la mobilisation et l'influence. Elle regroupe les 13 associations provinciales et territoriales de parcs et loisirs, dont l'Association québécoise du loisir public (AQLP). L'ACPL est un organisme de bienfaisance enregistré.

Personne-ressource :

Martin Sampson, directeur général, Association canadienne des parcs et loisirs
martin@cpra.ca, cpra.ca

Sources

1. Gouvernement du Canada, Budget de 2026.
2. Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes, 2019.
3. ICRCP et ACPL, Le prix de l'inactivité, 2023.
4. Environnement et Changement climatique Canada, Stratégie nationale d'adaptation, 2023, citée dans Le prix de l'inactivité.
5. ACPL, Rapport annuel du Programme d'emplois verts 2025-2026.
6. ACPL, Consultation nationale sur le Cadre de référence pour les loisirs et les parcs, 2024.
7. ACPL, Nos perspectives stratégiques 2025-2028.
8. Gouvernement du Manitoba, communiqué annonçant la déclaration de l'état d'urgence à l'échelle de la province, 28 mai 2025.
9. Gouvernement du Canada, Politique canadienne du sport 2025-2035.